Section de Lozère

Solidaires Finances Publiques 48 — Section de la Lozère

Compte-rendu des CAPL de liste d'aptitude du 13-11-2018

En bref

Liste d'aptitude de B en A à 10h

0 potentialité de promotion
39 contrôleurs sur la PAS
3 candidats
Avant CAPL :
- 2 « excellent »
- 0 « très bon »
- 1 « à revoir »
Après la CAPL :
Idem

Liste d'aptitude de C en B à 14h

1 potentialité de promotion
33 agents sur la PAS
8 candidats
Avant CAPL :
- 2 « excellent »
- 4 « très bon »
- 2 « à revoir »
Après la CAPL
- 4 « excellent »
- 5 « très bon »
- 1 « à revoir »

CAPL de liste d'aptitude de B en A :

Avant tout, il faut s'interroger sur le faible nombre de candidatures, qui s'explique par la situation de surnombre des cadres A en Lozère (suite aux fermetures de trésoreries et aux suppressions d'emplois successives). Ce surnombre entraîne une « fermeture » de notre département aux mutations et annihile toute perspective de retour en cas de promotion. Cette situation n'est pas de nature à susciter les candidatures.

Il faut noter qu'un contrôleur, qui demandait l'examen de ses titres depuis de nombreuses années, a loupé le créneau imposé par Sirhius, et n'a pas pu être rattrapé, le service RH n'ayant pas, dans cette nouvelle procédure, la possibilité de repérer si les candidats « habituels » ont bien saisi leur demande et n'est donc pas en mesure de les « relancer ».

Les débats n'ont pas permis de modifier la proposition initiale de classement, et ce pour 2 raisons :

1) Les élus n'ont pas souhaité « charger » la liste des propositions, en sachant que la potentialité définie par la DG était nulle et que la dernière promotion remontant à 2016, il était peu probable que le vivier se résorbe de sitôt.

2) Les élus ont essayé de « faire remonter » le candidat classé « à revoir » en « très bon » mais le président a estimé qu'il ne remplissait pas les critères… Il s'avère que ce collègue est un militant syndical, qui a été très surpris des propos accablants tenus et des reproches infondés évoqués par le président à son encontre, et qui lui ont été rapportés.

Section de Lozère

Solidaires Finances Publiques 48 — Section de la Lozère

CAPL de liste d'aptitude de C en B :

En ouverture de cette CAPL, le secrétaire de Solidaires Finances Publiques a tenu un propos liminaire rappelant les événements tragiques de 2015 qui avaient fait 13 victimes au Bataclan, parmi lesquelles se trouvait un collègue de Paris, Olivier Vernadal. Il a également mentionné les commémorations du 100è anniversaire de l'armistice de 1918, qui ont été massivement suivies sur tout le territoire comme en Lozère, et a regretté que le DDFiP n'ai été ni présent ni représenté au sein des corps constitués ayant assisté à la cérémonie de Mende, le dimanche 11 novembre.

Celui-ci a vivement réagi en indiquant que pour des raisons personnelles il ne pouvait être présent, qu'il en avait avisé Madame la Préfète et que l'ordre protocolaire rendait impossible sa représentation par quelqu'un d'autre...

Après avoir approuvé les PV des CAPL des 18 et 28 juin 2018, nous avons abordé l'ordre du jour.

Pour 2019, la DDFiP de la Lozère dispose d'une seule potentialité de promotion, et compte 33 agents figurant dans la plage d'appel statutaire (remplissant les conditions pour être promus).

Parmi eux, seuls 8 ont demandé l'examen de leur titres, signe qu'une majorité d'agents craint de devoir changer de département et préfère renoncer au changement de grade. La même problématique du changement de procédure, avec la candidature sur Sirhius et le manque de visibilité donné au service RH, déjà évoquée lors de la CAPL de B en A, été rappelée.

Ces 8 agents ont été classés dans 3 catégories :

- 2 agents dans la catégorie « excellent » (la seule permettant d'être promu.e)
- 4 agents dans la catégorie « très bon »
- 2 agents dans la catégorie « à revoir »

Nous avons indiqué à l'administration qu'il était plus prudent d'étoffer le « vivier » des agents « excellent » pour le porter à 4 agents, en rappelant qu'il ne restait aujourd'hui qu'une seule personne du vivier 2017, suite à 2 promotions et à un désistement.

La liste des « excellent » a ainsi été abondée de 2 agents, et un agent classé « à revoir » est « monté en très bon » .

Au final, il y a 4 « excellent », 5 « très bon » et 1 « à revoir ».

Au moment du vote, nous avons indiqué que nous ne pouvions pas nous prononcer « pour » cette liste étant donné que le nombre de potentialités et de classés « excellent » est encore trop faible à notre goût, tout le monde devant pouvoir être promu dès qu'il remplit les conditions statutaires.

Nous ne pouvions pas non plus voter « contre » étant donné que la direction avait accepté nos propositions d'évolution et que les débats avaient été constructifs.

Nous nous sommes donc abstenus en indiquant toutefois qu'il fallait considérer ce vote comme une « abstention positive ».